



**Compte-rendu
Audience dsden
Relations IEN / équipes
Direction d'école**

Nous avons été reçues par Mme St Hilaire, secrétaire générale de la dasen et M.Bonvarlet, IEN adjoint à la dasen, en charge du 1er degré. Nous regrettons de l'absence de la DASEN à laquelle nous transmettrons directement ce CR.

Le SNUipp-FSU 16 était représenté par Florence Caillaud, Laëtitia Martin et Elise Moreau.

Nous avons rappelé que nous étions là tant que porte-paroles des enseignant.es du département, avec comme lignes conductrices leurs conditions de travail et la réussite des élèves.

Certains sujets sont internes au département, d'autres seront des demandes à faire remonter au ministère (et notre organisation syndicale a été reçue la veille par le ministre).

1) Relations IEN / équipes

Caractéristiques : l'IEN est notre supérieur.e hiérarchique mais sans proximité spatiale : avantages et inconvénients.

Le Snuipp-FSU s'inquiète du sentiment, dans certaines circonscriptions, d'un rapport hiérarchique fort proche d'une relation déshumanisée, avec de plus en plus d'injonctions, sans prise en compte de l'expertise du terrain, à la limite du travail empêché quand il n'y a pas de discussion possible.

Les IEN, comme chacun.e d'entre nous assurent leur fonction avec leur personnalité et leur parcours mais le SNUipp a rappelé l'importance d'un cadre à respecter et gestes professionnels.

Nous avons fait part du ressenti de certaine.es collègues : pressions et abus de langage, amalgame, confusion.

Le Snuipp-FSU a fait le constat d'un accroissement de ces tensions (lié à une politique ministérielle ? Pressions exercées à tous les niveaux ?). Il avertit que les clignotants sont au rouge dans de plus en plus d'écoles.

Certain.es collègues sont en souffrance et demandeur.euses d'autres types de relation avec leur IEN : sentiment de temps perdu à rendre des comptes au détriment du fonctionnement de l'école.

Nous précisons que certaines circons ne nous ont fait remonter aucun conflit ni malaise.

Devant la gravité de certains agissements, nous avons exposé des cas précis :

- Circo Confolens :

L'IEN a déjà fait parler de lui dans le domaine du management. Le SNUipp était alors intervenu.

Horaires largement dépassés lors des diverses réunions de ce début d'année.

L'administration justifie ces retards par une quantité importante d'informations à transmettre. Le SNUipp rétorque qu'un IEN se doit de maîtriser la concision et la gestion du temps. C'est un manque de respect pour les collègues (organisation personnelle, gestion du temps...)

Nous avons rappelé que les « 108h débordent » (cf campagne du SNUipp à ce sujet) : temps largement dépassé même avec APC en moins pour la direction.

Nous avons évoqué le cas particulier des conseils école-collège non comptabilisés

et dénoncé l'hypocrisie de l'administration quand elle rajoute des injonctions déductibles des 108h.

On sait que les collègues n'amputent pas le temps de relations aux familles, ni celui des réunions utiles à la vie de l'école !



- Propos de l'IEN sur le lien entre fermeture de l'école et observations de classe. [Le SNUipp rappelle que la carte scolaire se fait sur la base des effectifs](#). Notre ministre rêverait-il de faire corrélérer la carte scolaire avec ses critères d'appréciation du terrain (on sait que les évaluations nationales ont entre autres pour but d'évaluer les écoles – cf action du SNUipp à propos de ces évaluations). L'administration pense qu'il y a eu un malentendu.

Circo Angoulême - Est :

Certain.es collègues ne se sentent pas soutenu.es ni respecté.es dans leurs choix.

Problèmes relationnels pouvant avoir des conséquences négatives sur le fonctionnement de l'école.

Quelques exemples :

- Phrase choquante : « En tant que fonctionnaire, si on vous demande de poser votre cerveau c'est qu'au-dessus on réfléchit à votre place », selon nous inacceptable dans la posture professionnelle de l'IEN.

[Le SNUipp réaffirme qu'il milite pour que les PE restent concepteurs.trices et non de simples exécutant.es, gardant la main sur leur métier.](#)

Nous les interrogeons: Quid des conséquences sur l'ambiance d'équipe quand cet IEN envoie un Brigade dans l'école pour faire passer les évaluations car les titulaires s'y opposaient par conviction ? On sait que les IEN reçoivent des pressions pour répondre aux injonctions ministérielles mais à quel prix pour le fonctionnement des écoles et jusqu'où peut aller leur zèle ?

L'administration nous rappelle que ces évaluations ont permis de mettre en lumière l'apparition de différences des résultats filles / garçons entre le CP et le CE1 en maths et français. Pour elle, cet élément justifie à lui seul leur existence.

L'administration sait à quel point le SNUipp-FSU s'investit dans ces questions (commission pour l'égalité filles / garçons Karine Dorvaud membre du SNU16 avec des missions nationales et départementales, travaux de recherche, parutions pédagogiques ...) ; cet argument démagogique nous paraît très restrictif au regard des analyses critiques des évaluations, comme celle de Roland Goigoux.

L'IEN s'est opposé à la répartition des élèves dans les classes proposée par une équipe. [Le SNUipp rappelle que la répartition des classes au sein de l'école relève du conseil des maîtres](#) (Décret du 24/02/89 Art. 2 ; Circulaire du 09/09/90 Art. 14) : l'IEN n'avait donc aucune légitimité à imposer ses choix. L'administration ne nous répond pas sur ce point.

L'IEN détourne de manière déloyale un poste attribué en carte scolaire. Il en fait un « poste mission réussite » pour le quartier concerné. Il fait pression sur l'équipe affirmant à tort que la pérennité de ce poste sera liée à l'évaluation du « dispositif ».

Nous rappelons que ce poste octroyé par la dasen l'a été suite à notre demande argumentée et insistante lors du dernier CTSD au regard des effectifs et de la situation du quartier concerné. L'administration confirme nos propos.

[Le SNUipp dénonce cet abus de pouvoir et rappelle que la carte scolaire continue de se baser sur les effectifs et non sur l'évaluation des projets pédagogiques menés dans les écoles.](#)

- Nous avons ensuite exposé des situations où sans **réponse de leur IEN , les collègues ne se sont pas senti.es soutenu.es :**

- Envoi d'un dossier médical important resté sans réponse.

- Plusieurs signalements RSST non visés (Registre Santé Sécurité au Travail rempli via la « petite cloche » dans l'intranet). Le SNUipp-FSU siège de manière majoritaire au CHSCT (Comité Santé Sécurité et Conditions de Travail) et est particulièrement sensible à ces questions.



- Un moment a été consacré à la gestion des élèves hautement perturbateurs ou à besoins éducatifs particuliers :

Les équipes se plaignent des démarches administratives exigées au détriment de l'écoute de la souffrance du terrain (enseignants et élèves – famille) et de l'apport de solutions concrètes.

Le SNUipp dénonce le nombre de formulaires déshumanisants à remplir. Cette relation ascendante ne donne pas de pistes pour le quotidien. Le SNUipp rappelle également le manque de postes RASED.

L'administration nous expose un projet départemental dédié aux élèves hautement perturbateurs et se réfère à la circulaire ministérielle présentant le « Plan anti-violence ».

Demands et propositions du SNUipp-FSU 16 :

- Le Snuipp-FSU 16 demande une harmonisation départementale dans le cadre réglementaire (exple : Pour les réunions avec la Dasen, certaines circons ont été invitées sans ordre de mission, d'autres ont reçu une convocation officielle.)

2) Direction d'école :

Le Snuipp-FSU mène un travail de fond sur cette fonction : « chantiers direction du snuipp », publications régulières, rencontres avec le ministère...

L'audience a lieu dans le contexte du suicide dans son école de Christine Renon, adhérente au SNUipp-FSU 93. Sa lettre résonne en chacun.e d'entre nous tant elle raconte notre quotidien professionnel. Cela met en relief la surcharge administrative, insupportable atteinte à nos convictions, le travail empêché, le révoltant déni de notre ministère (cf les conclusions de Blanquer lors du CHSCT93) face à la souffrance au travail.

Le SNUipp-FSU présente les remontées de l'enquête effectuée auprès des directrices.teurs du département :

Cités comme le plus intéressant dans la fonction :

- les réunions avec les autres partenaires
- les projets mis en place dans l'école

Cités comme le plus chronophage et énergivore :

les rencontres avec les familles (bien que reconnues comme intéressantes)
le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers (lourdeur des démarches administratives)
demandes d'informations de l'administration
transmission des informations à l'équipe de l'école

Cités comme inutile à la vie de l'école :

rendre compte de l'organisation des 108h (perçu comme un pistage)
évaluer le projet d'école
les modifications incessantes des formulaires et procédures pour les tâches courantes

Autre sujet abordé :

L'administration demande aux directrices.teurs leur n° de portable personnel. Est-on en faute si on ne consulte pas les messages ? Quelles responsabilités en cas de message important non reçu ? Pourquoi le portable n'est-il pas fourni par notre employeur ?

L'administration rappelle que c'est une demande et non une obligation. Elle nous affirme que la responsabilité des directrices.teurs n'est pas engagée. Elle précise qu'il s'agit d'un moyen de communication supplémentaire, non exclusif et marginal.



Au regard de cette enquête et du contexte actuel, au niveau départemental, nous avons des demandes concrètes et réalisables dès la reprise des congés d'automne :

- Les brigades non affecté.es pour un remplacement sont proposé.es à des écoles de 1 à 3 classes, en aide à la direction.

- Allongement du temps de délai de réponse exigé par l'administration (échéances trop courtes)

- Demande réitérée :

Être moins sollicité.e par les mails de l'administration (arrêt des demandes d'informations redondantes - ondes-, tri préalable des mails automatiques ne concernant pas l'école, ...)